

Stratégie régionale pour la biodiversité



REPLACER LE VIVANT AU COEUR
DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITANIE



Tous engagés pour la biodiversité !

L'Occitanie, un territoire remarquable par sa richesse biologique, la diversité des paysages et des milieux naturels

➔ EN QUELQUES MOTS

Située au carrefour de quatre domaines bioclimatiques, la région Occitanie se caractérise par une diversité importante de milieux et de paysage. Montagnes et vallées des Pyrénées, côtes et bordures méditerranéennes, monts et plateaux du Massif central, plaines et coteaux du Midi-Pyrénées... Ces caractéristiques ont permis le développement d'une diversité biologique très riche, et d'intérêt patrimonial à l'échelle française voire mondiale : elle intègre une partie du bassin méditerranéen, celui-ci faisant partie des 34 « points chauds » de la biodiversité identifiés dans le monde, et accueille plus de la moitié des espèces floristiques et faunistiques françaises.

L'abondance d'espèces endémiques et d'espèces en limite d'aire de répartition, et la présence de milieux originaux très rares au niveau national ou européen, confèrent une responsabilité importante au territoire en termes de conservation du patrimoine naturel. Zones humides de tous types, zones ouvertes d'affinité méditerranéenne ou montagnarde, milieux marins et littoraux, vieux massifs forestiers, milieux rocheux constituent tous des réservoirs de biodiversité importants sur le territoire.

➔ EN QUELQUES CHIFFRES

- 33 000 km² de zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF) terrestres (soit 45% du territoire régional et 19% de la surface en ZNIEFF 1 et 2 de France) ;
- Plus de 16 000 hectares de ZNIEFF marines ;
- 264 sites Natura 2000, couvrant 29% du territoire régional ;
- 64 000 ha de zones humides d'importance internationale (convention RAMSAR), soit 0,8 % de la surface du territoire régional ;
- 51 réserves naturelles et réserves biologiques, dont 13 réserves naturelles régionales ;
- 2 parcs nationaux (5% du territoire régional)
- 7 parcs régionaux, couvrant plus de 20% du territoire, 2 en projet et 2 à l'étude et 1 parc naturel marin.
- 215 espèces, et une centaine d'habitats, d'intérêt communautaire en Occitanie, dont huit habitats marins.

Pour plus d'information : voir le diagnostic de la Stratégie régionale pour la Biodiversité.

Pourquoi reconquérir la biodiversité en Occitanie ?

5 FACTEURS DE PRESSION EN OCCITANIE

Les pressions sur la biodiversité sont de plus en plus importantes à l'échelle mondiale et nationale, mais également en Occitanie. Les facteurs de pression sont nombreux :

- transformation des habitats, notamment liée à l'artificialisation des sols ou la fragmentation des espaces,
- émissions de gaz à effet de serre et changement climatique,
- pollutions de toute sorte,
- invasions biologiques,
- surexploitation...

La communauté scientifique internationale estime que la moitié des espèces vivantes que nous connaissons pourrait disparaître d'ici à un siècle, compte tenu du rythme actuel de leur disparition (100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction). Une extinction progressive causée par les activités humaines. Pour enrayer ce mouvement, il convient d'intensifier les actions de connaissance, de prévention et de lutte pour la préservation et la reconquête de la biodiversité.

Le dynamisme économique et démographique régional est très important. Il s'accompagne de besoins croissants, en termes de surfaces pour l'urbanisation, le développement agricole, les infrastructures routières et énergétiques... qui accentuent les pressions sur l'environnement. La répartition de ces pressions n'est pas homogène à l'échelle du territoire. Pour agir sur les grandes causes de perte de biodiversité en Occitanie, il est nécessaire d'intervenir de manière ciblée sur chacun des territoires en fonction des problématiques qui lui sont propres, et rétablir la fonctionnalité des milieux, qui favorise la résilience des territoires.

Car en effet, la fonctionnalité des milieux est de plus en plus perturbée, c'est-à-dire que le tissu vivant qui caractérise ces milieux, également appelés « éco-systèmes » (faune, flore et interactions) ne parvient plus à assurer des processus écologiques tels que la fixation du carbone et de l'azote, l'épuration de l'eau, la pollinisation, ou le recyclage de matière organique... Il est par ailleurs nécessaire de préserver la fonctionnalité des continuités écologiques pour que les espèces puissent assurer leur cycle de vie (recherche de nourriture et reproduction notamment) et favoriser leur adaptation au changement climatique ainsi que leur diversité génétique (brassage génétique).

Ces processus sont indispensables au maintien et au développement de la vie. Ils contribuent également aux activités et au bien-être des sociétés humaines, c'est pourquoi on parle de « services rendus par les écosystèmes », ou « services écosystémiques ».





7 BONNES RAISONS POUR RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ EN OCCITANIE

LA BIODIVERSITÉ :

- **Dispose d'une valeur en soi**, sans qu'il faille nécessairement rechercher un bénéfice, un service pour l'être humain. C'est un patrimoine que nous laissons en héritage aux générations futures. Nous en sommes responsables éthiquement et moralement.
- **Est garante du bon fonctionnement des écosystèmes** : la diversité du vivant fait sa richesse, elle est indispensable à la bonne santé et à la pérennité des écosystèmes. La destruction d'une espèce peut, par effet de seuil, fragiliser un écosystème dans son ensemble (perte de résilience face aux perturbations).
- **Rend de nombreux services vitaux** («services éco-systémiques dits de régulation») : alimentation, pollinisation, production d'oxygène, équilibre climatique, épuration des eaux, gestion des crues... Ces services sont majeurs dans une région déjà soumise à de forts aléas climatiques qui vont s'accroître dans les années à venir. Ainsi la biodiversité est un allié précieux pour lutter contre les inondations, entretenir les sols et lutter contre leur érosion, réguler le débit des fleuves et rivières et la qualité des eaux de surface, ...
- **Est le support de notre qualité de vie**. Elle revêt une valeur esthétique, paysagère, récréative et culturelle irremplaçable. Elle constitue un cadre essentiel de loisirs et de bien-être. Elle nourrit les imaginaires et les représentations, c'est une source d'inspiration infinie qui contribue à l'enrichissement spirituel et au développement cognitif.
- **Possède une importance économique** directe et permet d'approvisionner nombres d'activités humaines : l'Occitanie est la 2e région française en superficie agricole utilisée, 1ère région métropolitaine en vignes et cultures fruitières, 1ère région française en agriculture biologique, 2e région la plus boisée de France, elle concentre 75 % de la flotte de pêche méditerranéenne...
- **Est un gage de résilience du vivant face aux changements**. Les changements climatiques attendus en Occitanie vont avoir un impact sur notre environnement, l'ensemble des milieux naturels, la répartition des espèces, la diffusion des maladies, l'ensemble de nos activités... Une biodiversité riche et une fonctionnalité écologique préservée sont des gages d'adaptabilité des écosystèmes, des espèces et des territoires face au changement. Ce sont aussi des ressources génétiques variées porteuses de solutions. Face aux enjeux, préserver ne suffit plus, il est nécessaire de reconquérir.
- **Est encore peu connue** : si 1,8 million d'espèces ont été décrites dans le monde, il resterait entre 10 et 100 millions d'espèces à découvrir. En 2018, une nouvelle espèce de champignon a été découverte au Nord de l'Aveyron ! Mieux connaître la biodiversité, et son fonctionnement, est indispensable à l'action : par exemple l'inventaire des vieilles forêts réalisé ces dernières années va permettre d'engager des actions fortes pour leur préservation.

EN RÉSUMÉ,



NOTRE ALIMENTATION...



NOTRE SANTÉ...



NOTRE QUALITÉ DE VIE...



NOS ACTIVITÉS...

... DÉPENDENT DU BON ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ !

La région est reconnue pour le dynamisme historique des acteurs de préservation de la biodiversité (collectivités, associations, scientifiques, services de l'Etat...), qui ont très tôt pris conscience de la richesse patrimoniale du territoire et de sa responsabilité, et ont mis en œuvre des actions pour la préserver. Cependant les pressions sont fortes. La biodiversité est menacée par le dynamisme régional des activités humaines.

FACE À L'AMPLEUR DES ENJEUX, IL EST PLUS QUE NÉCESSAIRE DE PASSER À LA VITESSE SUPÉRIEURE.

8 FRANÇAIS SUR 10 SE DÉCLARENT CONCERNÉS PAR L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ*

*Source : sondage Ifop réalisé en mai 2018 pour l'Agence française pour la biodiversité



IL EST PLUS QUE TEMPS D'AGIR !

DE LA CONVENTION INTERNATIONALE À LA STRATÉGIE RÉGIONALE, EN PASSANT PAR LE PLAN NATIONAL BIODIVERSITÉ

La première convention internationale concernant la biodiversité a été ouverte à la signature lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Elle est ratifiée à ce jour par près de 200 pays dont la France. Pour la première fois, la conservation de la biodiversité est reconnue comme étant une « préoccupation commune à l'humanité » et une partie intégrante au processus de développement.

Depuis lors, les conférences des Parties (COP) se succèdent et partagent un constat de plus en plus alarmant. Les plans stratégiques qui en découlent sont traduits et adaptés à l'échelle européenne et nationale. C'est ainsi que l'Union européenne a approuvé une stratégie visant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes dans l'Union européenne d'ici à 2020. Cette stratégie a appuyé le renouvellement de la stratégie nationale pour la période 2011-2020.

Dates clés à l'échelle internationale et nationale :

- **1992** – Adoption de la convention pour la diversité biologique (CBD)
- **1994** – 1ère Conférence des parties (COP 1) à Nassau, Bahamas
- **2000** – Désignation du 22 mai comme Journée mondiale de la biodiversité
- **2002** – Sommet du développement durable de Johannesburg ; objectif de réduire la perte de la biodiversité à l'horizon 2010 fixé par la communauté internationale
- **2004** – Adoption par la France de la 1ère Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)
- **2009** – COP 10 à Nagoya, Japon. Adoption du Plan stratégique mondial pour la biodiversité
- **2011-2020** qui présente 20 objectifs (les «Objectifs d'Aichi»)
- **2011** – Actualisation des stratégies européenne et nationale pour la biodiversité
- **2015** – COP21 et signature de l'Accord de Paris sur le Climat
- **2018** – Adoption du Plan National Biodiversité
- **2019** – Appel de Pékin sur la conservation de la biodiversité et le changement climatique
- **2020** – COP 15 à Kunming en Chine

... et après ?

Focus / Le Plan National Biodiversité, adopté en 2018 vise à donner un coup d'accélérateur à la mise en œuvre de la SNB et à mettre en œuvre l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité (objectif inscrit dans la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages). Il marque l'engagement résolu de l'Etat à faire de la biodiversité un sujet placé au même niveau que le changement climatique. **Il porte l'ambition de reconquérir la biodiversité, pour assurer la survie pour nos sociétés.**

Les 6 axes du Plan National Biodiversité :

Axe 1 : Reconquérir la biodiversité dans les territoires

Axe 2 : Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité

Axe 3 : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes

Axe 4 : Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité

Axe 5 : Connaître, éduquer, former

Axe 6 : Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité

La Stratégie régionale pour la Biodiversité : au cœur du chef de filât Biodiversité de la Région Occitanie

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) confie aux Régions une mission de **chef de file** sur la protection de la biodiversité. Désormais, **les Régions sont chargées d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la protection de la biodiversité** (art.3).

Dans la continuité des lois Grenelle, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016, spécifie que **les « régions définissent et mettent en œuvre une stratégie régionale pour la biodiversité** tenant compte des orientations de la stratégie nationale et élaborée dans les mêmes conditions de concertation » (art. 8). Cette loi institue également la création de Comités régionaux de la biodiversité (CRB), et introduit la possibilité de créer des agences régionales de la biodiversité.

La Région Occitanie s'appuie sur la Stratégie régionale pour la Biodiversité en Occitanie tel un véritable cadre de référence pour orienter et soutenir les actions en faveur de la biodiversité sur l'ensemble du territoire. En tant que chef de file, tel un chef d'orchestre, la Région souhaite faciliter la coordination entre les acteurs du territoire, dans le respect du rôle et des compétences de chacun.

La stratégie régionale pour la biodiversité contribue, comme la stratégie nationale et le plan national, à l'application du plan stratégique mondial pour la diversité biologique 2011-2020 et à l'atteinte des objectifs d'Aïchi.

La Stratégie régionale pour la Biodiversité en Occitanie : une feuille de route collective, co-construite et partagée

Dès le départ, la Région a engagé une démarche de concertation, qui a permis notamment la co-construction du plan d'actions.

Des méthodes de travail innovantes, reposant sur des constructions collectives et participatives ont été mises en place tout au long de l'élaboration de la Stratégie régionale pour la Biodiversité.

Différentes instances de travail ont été associées à la démarche. Aux côtés du comité de pilotage, constitué d'élus régionaux, ont travaillé particulièrement les **partenaires régionaux** (l'OFB, la DREAL et les Agences de l'eau, ainsi que le **Comité Régional Biodiversité** (CRB) au travers d'un groupe de travail dédié. Les **Départements** ont également apporté leur contribution, au travers d'entretiens bilatéraux, de rencontres interdépartementales et des différentes réunions de concertation organisées.

La Région a pu compter également sur l'engagement fort **d'acteurs locaux, experts de la biodiversité**, et notamment du **Conseil scientifique régional du patrimoine naturel** (CSRPN) ou encore sur la mobilisation **d'ambassadeurs « biodiversité »** dans les différentes directions de la Région.

Véritable temps fort de la concertation, les **1ères assises régionales pour la biodiversité** ont permis en octobre 2018, tel un « Think tank » (groupe de réflexion ou laboratoire d'idées), d'enrichir et partager les enjeux régionaux, contribuer à la définition des engagements et initier la réflexion sur le programme d'actions collectif. Réunissant plus de 350 participants, de l'ensemble des départements de l'Occitanie voire au-delà

des frontières régionales, elles ont contribué à ouvrir le sujet de la biodiversité à des nonspécialistes.

La suite du travail a été organisée à partir de l'**expérience** des acteurs permettant de croiser les enjeux et les retours de terrain. Cette étape s'est traduite par de nombreux entretiens bilatéraux, réunions et ateliers de co-construction, avec les différents acteurs du territoire. Ces derniers ont pu apporter leur plus value et leurs propositions pour aller plus loin, co-construire un programme d'actions collectif ambitieux.

Les **méthodes de travail agiles/innovantes** mises en œuvre (exposition, mur des coopérations, travail en ateliers, consultation citoyenne dématérialisée...) ont favorisé l'expression et l'appropriation des acteurs.

Toute cette période de travail collectif représente un **temps précieux** qui a permis aux acteurs de l'ensemble du territoire de se rencontrer, d'échanger, de partager, de construire ensemble un **véritable projet de territoire partagé**. Un temps précieux lors duquel des actions ont également été développées, poursuivies, démultipliées...

L'appropriation et l'opérationnalité constituent deux clés de réussite essentielles de la SrB.

L'ÉLABORATION DE LA SRB : LES GRANDES DATES

- lancement de la démarche : avril 2018
- réalisation du diagnostic et définition des enjeux (avril 2018 - janvier 2019)
- 1^{ères} assises régionales de la biodiversité (octobre 2018)
- rédaction des objectifs et du plan d'actions collectif (octobre 2018 - octobre 2019)
- ateliers de concertation (février et juin 2019)
- approbation par le Conseil régional (mars 2020)

La Stratégie régionale pour la Biodiversité en Occitanie : les enjeux prégnants

A l'issue du diagnostic partagé, **6 enjeux** se révèlent **particulièrement importants en Occitanie**.

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA LIMITATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES FACE À UNE DYNAMIQUE D'ACCUEIL DE 50 000 NOUVEAUX HABITANTS PAR AN

La Région Occitanie est l'une des plus dynamiques d'Europe. Très attractive, elle accueille plus de 50 000 habitants supplémentaires en moyenne chaque année, soit 1 million d'habitants supplémentaires d'ici 2040. Cette croissance engendre un rythme élevé d'artificialisation des sols et de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, liés notamment à l'urbanisation (développement de projets d'infrastructures de transports, de logements et d'activités économiques...) : entre 2006 et 2015, 60 000 ha ont été artificialisés. De grandes disparités s'observent toutefois entre les territoires : une part significative de l'artificialisation est portée par la bande littorale et par les grandes agglomérations (Toulouse, Montauban, Tarbes, Montpellier, Perpignan, ...), ainsi qu'une urbanisation diffuse autour des grands axes de développement de la région.

Entre 1990 et 2012, les milieux perdus par artificialisation en Occitanie sont principalement des prairies et des pâturages naturels (46%), et des forêts (31%). Le reste des milieux anthropisés sont des formations sclérophiles, des landes et des broussailles (10%) ou d'autres milieux naturels (13%). En général, ces milieux ne font pas l'objet de statut de protection stricte, mais ils revêtent pour autant une importance majeure pour assurer la fonctionnalité des milieux, le déplacement et la reproduction de certaines espèces. Ces mutations foncières créent, qui plus est, des tensions sur le marché foncier agricole.

La réglementation impose désormais de compenser tout nouvel aménagement ; c'est tout l'objet de la démarche dite ERC pour « Eviter-Réduire-Compenser ». Les documents d'urbanisme et de planification commencent à intégrer ces enjeux de limitation de l'artificialisation et de préservation des sols. Mais, face à l'attractivité croissante du territoire, il est fort probable que l'artificialisation se poursuive, c'est pourquoi il est primordial de réfléchir aux modalités d'aménagement, à la compensation, mais également à la désartificialisation ou la renaturation de sites dégradés ou fortement artificialisés pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette.

LE MAINTIEN ET LA RECONQUÊTE DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES ET DE LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX SUR UN TERRITOIRE HÉTÉROGÈNE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le territoire régional s'étend sur quatre domaines bioclimatiques, définissant quatre grands ensembles géographiques qui ont permis le développement de la diversité biologique : les plaines et coteaux du Midi-Pyrénées, les montagnes et vallées des Pyrénées, les monts et plateaux du Massif central et les côtes et bordures méditerranéennes. Une grande diversité de milieux et de paysages y sont présents, façonnés à la fois par l'homme et par la nature.

Mais aujourd'hui les pressions humaines (pollutions, fragmentation, changement climatique, espèces exotiques envahissantes...) perturbent de plus en plus la fonctionnalité des milieux.

- dans les milieux marins et littoraux, des pressions liées au fort développement de l'économie bleue (tourisme, loisirs, énergies renouvelables...);
- dans les milieux humides et aquatiques :
 - des grandes zones humides, étangs et marais menacés par la pollution de l'eau, la fréquentation par le tourisme... ;
 - des petites zones humides dispersées et des réseaux de mares peu connectés et menacés par le drainage et comblement ;
 - des milieux aquatiques confrontés à des problématiques de continuités écologiques et de pollutions ;
- dans les milieux ouverts et semi-ouverts une double problématique : d'une part une déprise agricole liée à l'abandon de l'élevage extensif et leur fermeture, et d'autre part leur consommation par l'urbanisation, la sylviculture ou l'agriculture ;
- dans les milieux agricoles, les impacts négatifs de certaines pratiques (intrants, retournement, tassement des sols, drainage et irrigation...), de la perte des infrastructures agro-écologiques (haies, bosquets, bandes enherbées, friches...) et du manque de diversité des cultures ;
- dans les milieux forestiers un risque d'homogénéisation des milieux dans un contexte de dynamisation de l'exploitation sylvicole ;
- dans les milieux artificiels, des pressions localement très fortes, liées à la perte de continuités écologiques, à l'imperméabilisation des sols, à la pollution lumineuse... , pressions qui concernent à la fois les secteurs urbains, péri-urbains et ruraux.

Une partie conséquente du territoire fait l'objet de mesures de préservation / gestion / protection (ZNIEFF, Natura 2000, Parc naturel régional, Parc national). Toutefois l'ensemble des outils mobilisés ne permet pas aujourd'hui de limiter l'ensemble des pressions qui s'exercent sur ces milieux. En effet, ces dispositifs permettent de préserver des espaces et espèces remarquables, mais face à la fragmentation et l'artificialisation des territoires, ces « îlots » de nature se trouvent parfois déconnectés les uns des autres. Les espèces ayant besoin de se déplacer pour accomplir leur cycle de vie, il est aujourd'hui indispensable d'assurer une continuité entre les milieux naturels. D'autant que dans les années à venir, les impacts du changement climatique affecteront l'ensemble des milieux naturels d'Occitanie, et seront notamment exacerbés dans les milieux littoraux et montagneux, impactant les activités humaines qui y sont présentes.

LA CONCILIATION ENTRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET BIODIVERSITÉ, POUR UN CHANGEMENT DE REGARD ET DE MODÈLE FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ

Aujourd'hui, le développement économique de la région Occitanie s'appuie fortement sur la biodiversité et les ressources naturelles. Par exemple,

- les services d'approvisionnement rendus par les milieux naturels sont à l'origine des « produits finis » qui fondent le développement de filières économiques régionales, avec notamment la production de nourriture, de fibres, d'eau douce, ou encore la mise à disposition de ressources génétiques ; l'Occitanie est ainsi la 2ème région française en superficie agricole utilisée, la 1ère région française en agriculture biologique, et la 2ème région française la plus boisée... ;
- les services culturels rendus par la nature permettent à la région Occitanie d'être la 1ère destination touristique pour les touristes français (avec 2 Parcs nationaux, 1 Parc naturel marin, 7 parcs naturels régionaux, 40 Grands Sites en Occitanie, dont la plupart s'appuie sur la valorisation de la nature, 40 000 kilomètres de sentiers balisés de randonnée, 38 stations de montagne, Port Camargue plus grand port de plaisance d'Europe...) et de disposer d'un cadre de vie attractif (paysages, loisirs de nature...) qui concourent à son dynamisme économique ;
- les services de régulation sont aussi fortement contributeurs à ces activités économiques au travers de la pollinisation, la régulation des ravageurs, la régulation du climat et des risques naturels...

L'Occitanie accueille aussi de nombreux pôles de recherche de haut niveau en écologie, reconnus à l'échelle internationale (l'université de Montpellier est première au classement de Shangai en écologie en 2018). Pourtant, à l'heure actuelle, ces ressources naturelles et ce patrimoine ne sont pas toujours perçues à leur juste valeur par les acteurs économiques, qui s'appuient sur celles-ci tout en continuant à les dégrader : pratiques qui contribuent à la disparition des pollinisateurs, destruction de zones humides par l'urbanisation, dérangement de la faune ou piétinement par la fréquentation touristique.... A long terme cette dynamique accentuera à la fois une perte de biodiversité mais aussi une perte économique.

Des mesures de protections réglementaires existent (par exemple : interdiction de certains pesticides, réglementation sur les zones humides...), ainsi que des mesures incitatives (par exemple des mesures agroenvironnementales et climatiques). Celles-ci sont toutefois pour l'instant insuffisantes face aux pressions subies par la biodiversité. D'autres dynamiques de production et de consommation doivent être encouragées et généralisées.

LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ ET SES SERVICES RENDUS POUR UNE MEILLEURE APPROPRIATION ET L'ENGAGEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Face au déclin généralisé de la biodiversité, la seule mobilisation des acteurs de la biodiversité est insuffisante. Même si certains acteurs, directement dépendants de l'état de la biodiversité, comme certains agriculteurs, sylviculteurs ou pêcheurs mais aussi des acteurs du domaine du tourisme ou des industries extractives se saisissent déjà en partie des enjeux liés à la biodiversité. Tous ont un rôle à jouer, que ce soit des gestionnaires d'espaces naturels (agriculteurs, sylviculteurs, propriétaires forestiers, chasseurs, pêcheurs ...), des représentants d'entreprises (chambres de commerce et d'industrie, MEDEF, CPME...), des gestionnaires d'infrastructures (SNCF réseau, RTE...), des acteurs des secteurs extractifs (UNICEM...), des acteurs du tourisme, des PME/ TPE...

Il est en de même des citoyens, dont l'implication via les sciences participatives par exemple, reste limitée à un nombre relativement faible d'habitants du territoire. Pourtant, l'ensemble des citoyens du territoire peut contribuer directement ou indirectement à la préservation de la biodiversité, en tant que contributeurs à la connaissance (sciences participatives en particulier), via leur implication citoyenne au sein d'associations locales ou bien en tant que gestionnaire de milieux naturels (jardins, espaces verts...), consom'acteurs...

Pour changer de braquet, il est nécessaire de déployer la sensibilisation et la formation, innover sur les leviers d'engagement, valoriser et soutenir les acteurs engagés et poursuivre l'amélioration des connaissances : sur les continuités et fonctionnalités écologiques, les niveaux de menaces des espèces, les cartographies des

milieux à préserver ou restaurer, les services rendus... C'est indispensable pour favoriser l'appropriation des enjeux relatifs à la biodiversité et permettre l'engagement collectif pour préserver la biodiversité, enjeu majeur mais souvent invisible.

LA NÉCESSAIRE INTÉGRATION ET ARTICULATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROJETS

Les collectivités territoriales et leurs regroupements, de par l'exercice de leurs compétences, sont amenés à porter des politiques dans divers domaines et à concilier des objectifs, qui ne sont pas toujours facilement conciliables, appelant ainsi des arbitrages politiques.

Les documents de planification et d'aménagement en particulier embrassent de nombreuses thématiques à la croisée des enjeux environnementaux et économiques, et doivent permettre d'établir les priorités, c'est pourquoi leur élaboration revêt une dimension réellement stratégique (SCoT, PLU(i)...). Ces exercices ne sont pas toujours faciles, et de nombreux conflits locaux témoignent de la difficulté de planifier et de prioriser : construction de logement et artificialisation des milieux naturels ; développement des énergies renouvelables éoliennes et préservation de l'avifaune/chiroptérofaune ; développement du photovoltaïque et consommation d'espaces naturels ; isolation énergétique du bâti et préservation de la biodiversité anthropophile, dynamisation de l'exploitation forestière et préservation de la biodiversité ; développement du nautisme et impact des mouillages sur le milieu marin... Les enjeux économiques ou sociaux de court terme, prévalent la plupart du temps sur les enjeux de biodiversité de plus long terme.

Dans un territoire très dynamique mais fragile, il est plus que jamais nécessaire d'inclure systématiquement la biodiversité dans la planification, les politiques sectorielles, et de renforcer les synergies entre les politiques et les acteurs au bénéfice d'une meilleure préservation de la biodiversité.

UN BESOIN D'INNOVATION POUR SOUTENIR UN ÉCOSYSTÈME DYNAMIQUE D'ACTEURS DE LA BIODIVERSITÉ

Les acteurs dont la vocation première est de préserver la biodiversité sont diversifiés en Occitanie : services de l'Etat, opérateurs de l'Etat, Conservatoires, collectivités, acteurs associatifs, universités et établissements de recherche ... Par exemple, l'Occitanie est forte d'un tissu d'acteurs associatifs particulièrement riche et engagé avec notamment 135 associations agréées pour la protection de la nature. La structuration en cours de ce réseau à l'échelle régionale est une force pour l'action en faveur de la biodiversité. Les instances réglementaires que sont le Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et le Comité Régional Biodiversité, installés en 2017, permettent également de réunir un large panel d'acteurs avec des objectifs communs.

Toutefois, les acteurs de la région Occitanie sont confrontés, comme dans l'ensemble des régions françaises, à une baisse des aides publiques, notamment en fonctionnement. Or les actions de préservation de la biodiversité dépendent quasi exclusivement aujourd'hui de financements publics (collectivités, Etat et ses opérateurs, Europe...), qui permettent aux acteurs de la biodiversité de continuer à agir : gestion et protection des espaces naturels, sensibilisation et formation des acteurs, développement de la connaissance... La diminution des moyens financiers et humains dédiés à la biodiversité vient ainsi entraver les actions alors qu'en parallèle les pressions sur la biodiversité ne cessent d'augmenter.

Véritables courroies de transmission entre l'échelle locale et l'échelle régionale, entre les différents publics socio-professionnels, le grand public et les institutions, les associations de gestion et de protection de la nature, souffrent particulièrement aujourd'hui de difficultés de financements, liées au manque de fonds de fonctionnement, dans une perspective pérenne (pluriannuelle). Cette baisse n'est pas compensée actuellement par les financements privés, qui, quand ils existent, peuvent également poser des questions déontologiques ou éthiques. Une tendance émergente est le recours au financement participatif, mais au-delà, il s'agit aussi de mieux valoriser l'intérêt de l'évitement, ou l'intérêt de conduire des actions favorables à la biodiversité aujourd'hui pour ne pas supporter le coût de l'inaction ou d'actions défavorables, dont les jeunes et les générations futures paieraient la dette. Suivant cette logique, des pistes de solutions doivent être trouvées pour mieux intégrer la biodiversité au cœur des processus décisionnels.

La Stratégie régionale pour la Biodiversité en Occitanie : les enjeux prégnants

- La préservation de la biodiversité et la limitation de la consommation d'espaces face à une dynamique d'accueil de 50 000 nouveaux habitants par an
- Le maintien et la reconquête de la diversité des paysages et de la fonctionnalité des milieux sur un territoire hétérogène dans un contexte de changement climatique
- La conciliation entre développement économique et biodiversité, pour un changement de regard et de modèle favorable à la biodiversité

3 PRINCIPALES MENACES

Artificialisation des sols

Changement climatique

Pollutions et exploitation des ressources

- La connaissance de la biodiversité et ses services rendus pour une meilleure appropriation et l'engagement des acteurs du territoire
- La nécessaire intégration et articulation de la biodiversité dans les politiques publiques et projets
- Un besoin d'innovation pour soutenir un écosystème dynamique d'acteurs de la biodiversité

3 LEVIERS D'ACTION INCONTOURNABLES

La connaissance

La transversalité et l'exemplarité

L'engagement de tous

Stratégie régionale pour la Biodiversité en Occitanie : 5 défis collectifs pour une trajectoire commune

Les enjeux sont communs, la réponse doit être collective. Celle-ci s'articule autour de 5 défis à relever qui traduisent une ambition collective : **replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie.**

Pour chacun de ces défis, un travail novateur visant à **définir des cibles collectives** a été mené, notamment au travers des 1ères assises régionales pour la biodiversité en Occitanie. Ce travail a permis aux acteurs de se projeter sur l'avenir : quels changements voulons-nous pour le territoire en 2030 ? Comment mesurer les évolutions de la situation régionale ? La grande variété de propositions formulées témoigne de la complexité d'un tel exercice : fixer un cap collectif ambitieux, clair et compréhensible, équilibré au regard des enjeux, sans simplifier le débat ni cristalliser les points de clivage.

Le pari que nous faisons collectivement est qu'une telle approche nous aidera à tenir le cap, à le rendre plus lisible, à évaluer le chemin parcouru, et qu'elle nous permettra de rassembler autour de cette trajectoire commune.

Il est évident que ces cibles ne sauraient résumer à elles seules la richesse des actions et des changements attendus au travers de la mise en œuvre collective de la Stratégie régionale pour la Biodiversité.

AMBITION COLLECTIVE : REPLACER LE VIVANT AU CŒUR DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITANIE : TOUS ENGAGÉS POUR LA BIODIVERSITÉ !

5 DÉFIS COLLECTIFS



Défi n°1 : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040

Cible collective 2040 : « zéro artificialisation nette et non perte nette de biodiversité »



Défi n°2 : Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique

Cible collective 2030 : « des sols vivants en Occitanie »



Défi n°3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité

Cible collective 2030 : « des acteurs économiques engagés en faveur de la biodiversité »



Défi n°4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement

Cible collective 2030 : « des citoyen.ne.s sentinelles de la biodiversité »



Défi n°5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs

Cible collective 2030 : « la biodiversité prise en compte dans toutes les politiques publiques »



Stratégie régionale pour la Biodiversité en Occitanie : un plan d'actions collectif

Ces défis sont déclinés en 29 fiches-actions structurantes pour le territoire. Il est indispensable que les acteurs du territoire se saisissent de ces actions pour en assurer la mise en œuvre, à leur échelle et collectivement à l'échelle régionale.

Chacun des partenaires sera ainsi appelé à s'engager au titre de la SrB et à en devenir un relais auprès des acteurs du territoire et des citoyen.ne.s (accompagnements techniques et financiers, engagements/contributions SrB, Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC), charte d'engagements, budget participatif, ...).

Cette approche consolide une stratégie explicitement contributive dans laquelle chaque partie prenante doit trouver sa place, dans le respect de son rôle et de ses compétences.

Dans cette perspective, la Région s'engage dès à présent, sur la période 2020-2022 pour contribuer activement à la mise en œuvre de cette Stratégie. Elle assume ainsi sa nouvelle responsabilité de chef de file avec conviction, lucidité et détermination, et souhaite en rendre compte aux citoyen.ne.s d'Occitanie.

Par ses engagements, la Région agit principalement au travers :

- des stratégies qu'elle porte et de son rôle en matière de planification et de coordination ;
- des subventions qu'elle attribue et de ses dispositifs d'interventions ;
- de l'exemplarité interne qu'elle poursuit ;
- des outils, études, méthodes, etc. qu'elle peut apporter aux acteurs locaux, notamment au travers de l'agence régionale de la biodiversité Occitanie.

Au-delà, l'**Agence Régionale de la Biodiversité**, créée à l'initiative de la Région et de l'Agence Française pour la Biodiversité fin 2018, et associant de nombreux partenaires dont la DREAL et les Agences de l'eau, représente un **outil majeur pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale Biodiversité**, dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Focus / Trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance et la mobilisation citoyenne autour de la biodiversité du territoire régional ;
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale ;
- L'accompagnement des porteurs de projets en région.

Stratégie régionale pour la Biodiversité en Occitanie : le suivi et l'évaluation pour une amélioration en continu

Pour s'assurer de la mise en œuvre et de l'efficacité de la SrB, un dispositif de suivi-évaluation a été constitué. Pour la Région et ses partenaires, il s'agit d'un travail indispensable à une meilleure compréhension des impacts, à la production de connaissances, et à la mise en évidence des points forts et des points faibles des politiques en faveur de la biodiversité. L'évaluation de la SrB représente également un intérêt pour soutenir la communication, à travers la mise en place d'un langage et d'un référentiel communs, ainsi que le changement de pratiques, à travers la capitalisation d'expériences.

C'est une démarche essentielle pour ajuster et améliorer cette Stratégie de façon continue.

Le suivi et l'évaluation de la SrB Occitanie s'appuieront notamment sur des indicateurs :

- des indicateurs de suivi permettront de mesurer la progression de la mise en œuvre des actions. L'avancement de ces actions est le préalable à la réussite de la SrB et à l'obtention de résultats souhaités quant à l'évolution de la biodiversité.
- des indicateurs relatifs à l'évolution de l'état de la biodiversité et des pressions qui s'exercent sur elle ; un travail qui sera porté en particulier par l'ARB au travers de l'Observatoire Régional de la Biodiversité.

Dans cette perspective, une liste d'indicateurs est annexée au programme d'actions collectif de la SrB.

A mi-parcours puis à l'issue de la mise en œuvre de la SrB, une analyse plus exhaustive sera réalisée afin d'appréhender les changements à l'œuvre, le chemin parcouru pour mettre en œuvre les actions, les engagements et atteindre les cibles visées. Ces analyses seront à partager dans un souci de transparence et d'amélioration constante des actions.

L'AMBITION DE LA SRB : REPLACER LE VIVANT AU CŒUR DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITANIE. TOUS ENGAGÉS POUR LA BIODIVERSITÉ !



5 DÉFIS COLLECTIFS



Défi n°1 : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040

Cible collective 2040 : « zéro artificialisation nette et non perte nette de biodiversité »



Défi n°2 : Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique

Cible collective 2030 : « des sols vivants en Occitanie »



Défi n° 3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité

Cible collective 2030 : « des acteurs économiques engagés en faveur de la biodiversité »



Défi n° 4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement

Cible collective 2030 : « des citoyen.ne.s sentinelles de la biodiversité »



Défi n° 5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs

Cible collective 2030 : « la biodiversité prise en compte dans toutes les politiques publiques »



UN PLAN D' ACTIONS COLLECTIF : 29 FICHES-ACTIONS



DES ENGAGEMENTS





DÉFI N°1

RÉUSSIR LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE À L'HORIZON 2040

FICHE-ACTIONS 1.1 : EVITER, RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION ET LA FRAGMENTATION, ET RENATURER POUR RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ

- Améliorer et diffuser la connaissance sur les phénomènes d'artificialisation en Occitanie, et sur leurs conséquences pour la biodiversité
- Suivre et évaluer la prise en compte de la trame verte, bleue et noire (TVBN) dans les documents de planification
- Dans toute démarche d'aménagement, réaliser dès l'amont un diagnostic au plus juste des besoins et des enjeux, puis engager une démarche itérative pour éviter et réduire les impacts
- Prioriser l'évitement dans la planification territoriale
- Concevoir des aménagements et infrastructures économes en espaces et en ressources naturelles, et perméables à la biodiversité
- Outiller et responsabiliser les acteurs de l'aménagement pour systématiser des démarches efficaces d'évitement puis de réduction
- Reconquérir les espaces artificialisés en les renaturant, en restaurant les continuités écologiques, et en laissant de la place à la nature pour agir en contrepoids de l'artificialisation
- Requalifier les friches urbaines et délaissés artificialisés en tenant compte de leur état écologique

FICHE-ACTIONS 1.2 : MOBILISER LES OUTILS FONCIERS POUR PRÉSERVER ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

- Poursuivre et conforter les actions foncières en faveur de la protection de la biodiversité
- Impulser une dynamique de réseau autour de la biodiversité entre les principaux acteurs fonciers
- Mettre en place une veille foncière coordonnée à l'échelle régionale
- Développer des actions innovantes alternatives à la maîtrise foncière

FICHE-ACTIONS 1.3 : DONNER PLUS DE LA PLACE À LA NATURE EN VILLE, AU BÉNÉFICE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES CITOYENS

- Restaurer et conforter des continuités écologiques fonctionnelles en milieu urbain
- Réduire la pollution lumineuse et restaurer les trames noires
- Mobiliser les documents d'urbanisme et de planification
- Intégrer la biodiversité dans la conception des projets urbains, des bâtiments, des infrastructures et ouvrages, ainsi que dans leur entretien/exploitation
- Encourager les collectivités à mobiliser les outils disponibles en faveur de la nature en ville



DÉFI N°2

RENFORCER LA RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES ET DES TERRITOIRES, DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

FICHE-ACTIONS 2.1 : MAINTENIR ET RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS

- Poursuivre l'amélioration des connaissances des milieux ouverts et semi-ouverts
- Conforter les dispositifs partenariaux et les animations territoriales d'appui à la gestion et au suivi des milieux ouverts et semi-ouverts
- Soutenir le développement de l'agro-écologie, pour des pratiques favorables aux milieux ouverts et semi-ouverts et aux espèces inféodées
- Maintenir les habitats agro-pastoraux
- Mobiliser les documents d'urbanisme pour préserver les éléments constitutifs de la trame ouverte et semi ouverte
- Mettre en place des actions spécifiques aux milieux ouverts d'altitude (comprenant les milieux ro-cheux)

FICHE-ACTIONS 2.2 : PRÉSERVER ET RENFORCER LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS ET LES CONTINUITÉS BOISÉES

- Consolider les initiatives et outils existants de prise en compte de la biodiversité dans la gestion sylvicole
- Améliorer la connaissance de la sous-trame forestière et prioritairement des vieilles forêts (dont la définition d'une sous-trame «vieux arbres»)
- Préserver et valoriser les vieilles forêts : protection, action de maîtrise foncière, et d'usage, libre évolution
- Accompagner la prise en compte de la trame boisée dans les documents d'urbanisme
- Observer les réponses naturelles des forêts face au changement climatique et aux facteurs induits

FICHE-ACTIONS 2.3 : MAINTENIR LA FONCTIONNALITÉ DE LA TRAME BLEUE, DANS UNE APPROCHE DE BASSIN VERSANT

- Compiler à l'échelle de l'Occitanie les connaissances sur les ripisylves
- Conforter les actions de prise en compte de la trame bleue dans la restauration des milieux
- Préserver prioritairement les têtes de bassin versant
- Poursuivre la préservation et la restauration de la continuité latérale des cours d'eau, dans une ap-proche écosystémique et hydromorphologique
- Restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau, pour assurer la libre circulation des matériaux et des espèces aquatiques, dont les poissons migrateurs, et semi-aquatiques
- Préserver les lacs de montagne
- Conforter les démarches partenariales de gestion des milieux
- Poursuivre et développer les actions d'accompagnement des acteurs du territoire
- Mettre en œuvre une stratégie de surveillance, de lutte et de gestion des espèces exotiques enva-hissantes (faune et flore) à l'échelle régionale
- Favoriser l'appropriation de ces milieux par les riverains et le grand public
- Poursuivre et élargir la mise en œuvre des actions prévues dans les programmes en faveur des espèces et habitats patrimoniaux des milieux aquatiques, dont les poissons migrateurs amphihalins

FICHE-ACTIONS 2.4 : MAINTENIR ET RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DE LA SOUS-TRAME DES MILIEUX HUMIDES

- Améliorer et valoriser les connaissances sur la trame des milieux humides
- Améliorer la résilience des zones humides- et des territoires- face au changement climatique,

via la préservation de leurs fonctionnalités

- Améliorer la résilience des zones humides, et des territoires, via la restauration voire la réhabilitation des zones humides dégradées
- Conforter la gestion durable des zones humides
- Poursuivre et élargir la mise en œuvre des actions prévues dans les programmes en faveur des es-pèces et habitats patrimoniaux des milieux humides
- Favoriser les pratiques agricoles, forestières, cynégétiques et piscicoles compatibles avec la sensi-bilité des zones humides
- Mobiliser le dispositif « territoires engagés pour la nature (TEN) » en faveur des zones humides
- Former les élus, les acteurs de l'aménagement et les gestionnaires de zones humides
- Sensibiliser le grand public sur ces milieux particuliers

FICHE-ACTIONS 2.5 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR LA FONCTIONNALITÉ DU LITTORAL

- Préserver et restaurer les continuités écologiques actuelles et futures via la planification territoriale, maîtriser le foncier et garantir la présence de structures gestionnaires
- Poursuivre l'acquisition des connaissances, sur un territoire qui va évoluer de façon importante
- Sensibiliser tous les publics à des pratiques responsables
- Gérer durablement ces espaces

FICHE-ACTIONS 2.6 : PRÉSERVER ET VALORISER LE MILIEU MARIN

- Renforcer le réseau des aires marines protégées et des zones gérées
- Renforcer la gouvernance sur le milieu marin
- Restaurer la fonctionnalité des habitats
- Limiter les pressions et les pollutions
- Sensibiliser les différents publics et conduire les usagers vers des pratiques durables et respec-tueuses du milieu marin
- Améliorer, diffuser la connaissance du monde marin

FICHE-ACTIONS 2.7 : RENFORCER LA RÉILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN S'APPUYANT SUR LA BIODIVERSITÉ LOCALE

- Poursuivre et renforcer l'acquisition de connaissance sur les impacts du changement climatique et la résilience des habitats et des espèces
- Agir pour conserver le patrimoine génétique des espèces végétales
- Intégrer l'enjeu de résilience des écosystèmes et des territoires dans tous les projets, en particulier dans les aménagements en milieux artificialisés et les plans de gestion d'espaces naturels
- Accompagner les professionnels agricoles, sylvicoles, ainsi que les professionnels de la pêche et des milieux marins dans l'adaptation des pratiques, pour assurer la résilience des écosystèmes dont leurs activités dépendent
- Sensibiliser et former les acteurs du territoire, en visant notamment l'appropriation des enjeux

FICHE-ACTIONS 2.8 : METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE SUIVI, DE GESTION ET DE LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (FAUNE ET FLORE) À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

- Harmoniser et améliorer la connaissance sur la flore et la faune exotiques envahissantes, sur l'en-semble de la région Occitanie
- Etendre et harmoniser à l'échelle d'Occitanie les programmes d'actions existants
- Poursuivre la sensibilisation et la communication sur les enjeux des espèces exotiques envahis-santes, pour faire évoluer les pratiques
- Renforcer le réseau de veille et de surveillance
- Optimiser les relations transfrontalières et transrégionales

FICHE-ACTIONS 2.9 : ETENDRE LE RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES D'OCCITANIE POUR PRÉSERVER LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

- Conforter le réseau existant des aires protégées d'Occitanie
- Elaborer une feuille de route régionale partagée pour le renforcement du réseau d'aires protégées
- Poursuivre et conforter les démarches de protection par la maîtrise foncière et d'usage



DÉFI N°3

CONSTRUIRE UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT SANS POLLUTION ET À FAIBLES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ

FICHE-ACTIONS 3.1 : CONCILIER EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ POUR UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE

- Consolider et multiplier les collaborations et partenariats entre acteurs socio-économiques et acteurs naturalistes
- Responsabiliser les professionnels à l'échelle des filières pour réduire les facteurs de pressions liés à leurs activités
- Développer des outils et méthodes pour mieux prendre en compte la biodiversité dans le fonctionnement des entreprises et administrations
- Mettre en place des démarches concertées, à l'échelle des territoires, visant à garantir des activités économiques respectant l'intégrité fonctionnelle des écosystèmes

FICHE-ACTIONS 3.2 : FAIRE DU RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ UN GAGE DE QUALITÉ ET DE VALORISATION DES TERROIRS D'OCCITANIE

- Aider les territoires à appréhender le lien positif entre identité locale et biodiversité
- Développer la plantation d'espèces locales dans les espaces verts, en milieux agricoles et en forêt, et favoriser les races animales locales
- Intégrer un critère biodiversité comme gage de qualité des produits et au sein des labels

FICHE-ACTIONS 3.3 : IMPLIQUER DAVANTAGE LES ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS AU TRAVERS DE L'INNOVATION ET DE SYNERGIES RENFORCÉES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

- Communiquer différemment pour changer le regard sur la biodiversité et sur les actions en sa faveur
- Systématiser un bloc de compétence « biodiversité » dans les formations initiales et continues
- Mobiliser et valoriser les acteurs socio-économiques
- Faire émerger et animer un réseau de socio-professionnels mobilisés autour de la biodiversité
- Valoriser les solutions fondées sur la nature et conforter leur mise en œuvre opérationnelle

FICHE-ACTIONS 3.4 : AGIR CONTRE TOUTES LES SOURCES DE POLLUTIONS POUR PRÉSERVER LE VIVANT

- Soutenir les pratiques économes en intrants
- Poursuivre les actions de préservation et d'amélioration de la qualité de l'eau et des sols, au regard des pollutions domestiques et industrielles
- Réduire la pollution atmosphérique en devenant une « Région à Energie Positive »
- Réduire la pollution des milieux aquatiques, marins et littoraux par les plastiques et macro-déchets
- Développer de nouvelles recherches sur le lien entre les différentes pollutions et la santé du vivant

FICHE-ACTIONS 3.5 : CONCILIER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AVEC LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- Développer et valoriser la connaissance des impacts sur la biodiversité des différents types d'énergies renouvelables, et des solutions d'évitement efficaces
- Accompagner les acteurs du développement des énergies renouvelables dans les démarches d'évitement, puis de réduction d'impact des projets sur la biodiversité



DÉFI N°4

MIEUX CONNAÎTRE, MIEUX PARTAGER POUR MIEUX AGIR INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT

FICHE-ACTIONS 4.1 : AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX ET SUR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

- Elaborer une stratégie d'amélioration des connaissances sur la biodiversité à l'échelle Occitanie
- Harmoniser et affiner la cartographie de la Trame Verte et Bleue régionale au moyen d'une carte d'occupation des sols homogène et précise sur l'ensemble du territoire d'Occitanie
- Réaliser une cartographie des habitats naturels d'Occitanie et de leur état de conservation
- Déployer les inventaires et cartographies spécifiques sur certaines trames encore insuffisamment cartographiées et pourtant fragiles
- Améliorer la connaissance sur la résilience apportée par les écosystèmes et la biodiversité face au changement climatique, et ses impacts sur la fonctionnalité des milieux
- Articuler les cartographies régionales et départementales avec les cartographies locales

FICHE-ACTIONS 4.2 : SUIVRE ET ÉVALUER L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ EN OCCITANIE AU TRAVERS DE LA CONNAISSANCE SUR LA BIODIVERSITÉ MENACÉE ET LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

- Mener des études spécifiques sur les espèces et habitats, en cohérence avec les priorités de la stratégie d'amélioration des connaissances à l'échelle d'Occitanie
- Poursuivre la dynamique d'élaboration, d'harmonisation et d'actualisation des listes rouges d'espèces et d'habitats naturels
- Poursuivre l'actualisation en continu de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Fau-nistique et Floristique

FICHE-ACTIONS 4.3 : AMÉLIORER ET VALORISER LA CONNAISSANCE SUR LES SERVICES RENDUS PAR LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES EN OCCITANIE

- Synthétiser les connaissances existantes sur les services écosystémiques, avec une problématisation centrée sur les enjeux régionaux
- Etablir des compléments de connaissance ciblés sur certaines thématiques et/ou certains territoires
- Vulgariser et diffuser largement les connaissances sur les services rendus par la biodiversité
- Etudier la faisabilité du développement d'un outil d'analyse des projets au regard des services éco-systémiques

FICHE-ACTIONS 4.4 : CONSOLIDER L'ACCÈS À LA DONNÉE ET VALORISER LA CONNAISSANCE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

- Déployer et faire connaître le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP)
- Co-construire un Observatoire Régional de la Biodiversité

FICHE-ACTIONS 4.5 : SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ

- Développer des outils et déployer une communication spécifique auprès des décideurs pour les sensibiliser aux enjeux de biodiversité
- Développer la formation en continu des services techniques des collectivités et services de l'Etat
- Faire monter en compétences les acteurs juridiques, garants d'une meilleure prise en compte de la biodiversité



DÉFI N°4

MIEUX CONNAÎTRE, MIEUX PARTAGER POUR MIEUX AGIR INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT

FICHE-ACTIONS 4.6 : FAIRE DES CITOYENS D'OCCITANIE DES ACTEURS MAJEURS DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- Maintenir et renforcer le soutien aux programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Développer une communication engageante, à la hauteur des enjeux, à destination du grand public
- Diffuser les messages et développer des modules/temps spécifiques dédiés à la biodiversité dans les parcours de formation
- Mailler le territoire d'ambassadeurs pour la biodiversité
- Ancrer la biodiversité dans les dispositifs existants de démocratie locale et d'implication citoyenne
- Généraliser les sciences participatives et les chantiers participatifs, pour sensibiliser et former les citoyens par l'action



DÉFI N°5

CULTIVER L'EXCELLENCE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ, AU TRAVERS DE L'EXEMPLARITÉ ET DES SYNERGIES ENTRE ACTEURS

FICHE-ACTIONS 5.1 : ENGAGER UNE DÉMARCHE D'EXEMPLARITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Prendre en compte explicitement la biodiversité dans les marchés publics
- Généraliser une analyse des impacts sur la biodiversité des projets financés par des fonds publics

FICHE-ACTIONS 5.2 : DÉPLOYER LES SYMBIOSES ENTRE ACTEURS, VECTEUR D'INNOVATIONS POUR LE TERRITOIRE

- Soutenir l'extension et la structuration à l'échelle d'Occitanie des réseaux et du travail partenarial
- Développer des passerelles entre réseaux pour enrichir les actions en faveur de la biodiversité
- Faire de l'Occitanie un territoire proactif dans la dynamique nationale en faveur de la biodiversité
- Partager les projets, les expériences, les savoir-faire et les compétences des acteurs du territoire au-delà des frontières

FICHE-ACTIONS 5.3 : CATALYSER ET RENDRE LISIBLES LES ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE CHACUN

- Encourager les stratégies locales qui concourent à la mise en œuvre de la SrB
- Proposer une charte d'engagements des acteurs en faveur de la biodiversité
- Centraliser et valoriser les actions et projets concourant à la mise en œuvre de la SrB
- S'appuyer sur la SrB pour intégrer la biodiversité dans les politiques contractuelles des territoires
- Conforter et renforcer les financements existants en faveur de la biodiversité

FICHE-ACTIONS 5.4 : TESTER ET METTRE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT ET DES MODES DE FAIRE INNOVANTS POUR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

- Faire évoluer les critères d'éligibilité et d'instruction dans les programmations post-2020
- Développer un appui au montage des dossiers de financement de projets en faveur de la biodiversité
- Faciliter l'accès à l'information sur les dispositifs de financement des projets en faveur de la biodiversité
- Favoriser la mobilisation et le déploiement des financements privés au service des actions en faveur de la biodiversité
- Mener des travaux sur l'évolution des financements liés à la biodiversité, y compris en matière de fiscalité

FICHE-ACTIONS 5.5 : ANIMER LA NOUVELLE GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITÉ EN OCCITANIE

- Faire des instances régionales et locales dédiés à la biodiversité des garants de la mise en œuvre de la SrB
- Cultiver la dynamique partenariale entre institutions à l'échelle régionale
- Coordonner l'action des collectivités territoriales au travers d'une CTEC avec les collectivités volontaires

FICHE-ACTIONS 5.6 : SUIVRE ET ÉVALUER LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

- Mettre en place des outils de suivi de la mise en œuvre de la SrB
- Evaluer collectivement la SrB et sa portée dans une dynamique d'amélioration continue
- Partager et valoriser les résultats liés la mise en œuvre de la SrB



Tous engagés pour la biodiversité !

LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ CONSTITUE UNE FEUILLE DE ROUTE COLLECTIVE POUR L'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE D'OCCITANIE.

Les partenaires régionaux s'engagent pour relever les défis en faveur de la biodiversité.

